

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 28.2025.045

Le neuf avril deux-mille-vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHÔNE, régulièrement convoqué le deux avril deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents :

Frédéric SAUSSET, Laurent BARRUYER, Ingrid RICHIOUD, Jean-Claude BASTET, Paul BARBARY, Annie FOURNIER, Xavier AUBERT, Omar GUERROUCHE, Mathieu EGLAINE, Nathalie RAZE, Valina FAURE, Benjamin GAILLARD, Jérôme BODIN, Claude GANDINI, Bruno FAURE, Marillac PONTIER, Catherine LAURENT, Franck LIOTIER, Sylvie BUISSON, Pierre GUICHARD, Etienne GUILLERMAZ, Dominique LEPAGE, Amandine ECHASSERIEAU, Vincent BOSC.

Ont donné pouvoir :

Christiane CHERAR à Paul BARBARY, Jean-Louis GAILLARD à Jérôme BODIN, Ghislaine PARRIAUX à Frédéric SAUSSET, Caroline RIFFAULT à Catherine LAURENT, Christophe DUMAS à Laurent BARRUYER, Laurent MAILLARD à Nathalie RAZE, Dominique NORET à Annie FOURNIER, Laurence CHANTEPY à Claude GANDINI, Lyliane BURGUNDER à Pierre GUICHARD.

Le Conseil Municipal désigne Mme Valina FAURE, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE DU CINÉ-THÉÂTRE

Dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire du 13 mars 2025, le budget primitif 2025 du budget annexe du Ciné-Théâtre de Tournon-sur-Rhône s'établit selon les modalités ci-après :

- Le budget annexe du Ciné-Théâtre est construit à partir de la nomenclature comptable M57,
- Le budget annexe du Ciné-Théâtre s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans la maquette budgétaire et au rapport détaillé, ci-annexés.

M. le Maire expose au Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'année 2025 :

Section	Dépenses		Recettes	
	Pour rappel 2024 (BP+DM)	BP 2025	Pour rappel 2024 (BP+DM)	BP 2025
Investissement	62 557,83	203 000,00	62 557,83	203 000,00
Fonctionnement	732 522,58	715 663,90	732 522,58	715 663,90
TOTAL	795 080,41	918 663,90	795 080,41	918 663,90

Le détail du budget primitif figure à la fois dans le rapport de présentation détaillé et dans la maquette budgétaire ci-annexés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n° 03-2023-085 du 29 juin 2023 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 (développé) à compter du 1^{er} janvier 2024 et retenant le vote par nature avec une présentation fonctionnelle,
Vu le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la Ville de Tournon-sur-Rhône approuvé par délibération n°11-2023-174 du 21 décembre 2023,
Vu la délibération n°05-2025-015 du 13 mars 2025 portant tenue du débat d'orientation budgétaire 2025,
Vu le projet budget primitif 2025 du budget annexe du Ciné-Théâtre proposé par le Maire,
Vu le rapport de présentation du budget primitif 2025 ci-annexé,
Vu la maquette budgétaire ci-annexée,
Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation en date du 26 mars 2025,
Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances en date du 3 avril 2025,
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2025,
Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
Considérant, conformément au rapport détaillé et à la maquette budgétaire ci-annexés, que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses, et tant en fonctionnement qu'en investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2025 du budget annexe du Ciné-Théâtre, après s'être prononcé :

- par chapitre pour la section d'investissement,
- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- sans vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
- sans vote formel sur chacun des chapitres,

- **D'ARRÊTER** le budget primitif 2025 comme suit :

- en recettes et en dépenses d'investissement : 203 000.00 €
- en recettes et en dépenses de fonctionnement : 715 663.90 €

- **DE PRECISER** que le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2024 après le vote du compte administratif 2024,

- **DE DONNER** à M. le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,

- **D'AUTORISER** M. le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget annexe du Ciné-Théâtre, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures des présents.

Pour extrait certifié conforme, la présente délibération a été affichée le 16/04/2025

Le présent acte sera exécutoire dès réception en Sous-Préfecture, en application de la loi 82-213 du 02/03/82 AR 2 et de la loi 82-623 du 22/07/82.

Le Maire,
Frédéric SAUSSET

